Comment gérer la perte d’autonomie d’un proche diabétique âgé ?

Chez une personne diabétique âgée, le développement des complications et les multiples pathologies sont source de handicap et entraînent parfois une perte d'autonomie, voire une totale dépendance. Il est alors difficile pour elle d’avoir une bonne qualité de vie.

Les tâches de la vie quotidienne et la **gestion des soins** nécessitent une assistance et une surveillance particulières que les proches et l'entourage familial ne peuvent assumer.

Vous êtes proche d’une personne diabétique âgée, vous vous trouvez désemparé et rencontrez des difficultés pour trouver de l’aide ?

Des **solutions concrète**s existent pour pallier la perte d’autonomie et aider vos aînés à conserver une bonne qualité de vie et **des relations sociales et familiales**.

Votre aîné souhaite rester chez lui mais a peur de rester seul ?

Pour maintenir votre proche âgé et/ou dépendant à son domicile et permettre d’éviter son placement en institution, il existe des services adaptés mis en place par les mairies et les caisses de retraite (portage de repas à domicile, transport, téléassistance, garde à domicile, aide-ménagère…).

Des aides financières permettent également de financer ces services (aide à l’aménagement du logement, allocation personnalisée d’autonomie (APA)…), prestation de compensation du handicap…).

Vous envisagez de placer votre aîné dans un établissement spécialisé ?

Parfois, lorsque la gestion du diabète devient trop lourde et que les solutions de maintien à domicile ne suffisent plus, l’hébergement en établissement spécialisé est à envisager. Des structures adaptées existent suivant le degré d’autonomie de votre proche.

Les établissements d’hébergement pour les personnes âgées dépendantes (Ehpad)

Le statut « Ehpad » correspond à des maisons de retraite médicalisées. Elles offrent un suivi médical renforcé (médecin coordinateur, infirmiers, diététiciens…) et une prise en charge partielle voire totale des personnes âgées dépendantes.

Maison d’accueil pour personnes âgées dépendantes

Ces maisons de retraite sont situées en centre-ville et réservées en priorité aux personnes âgées ayant besoin d’assistance permanente et de personnel spécialisé pour les accompagner dans les gestes de la vie quotidienne. Les Mapad sont équipées pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes et très dépendantes, notamment celles atteintes de troubles du comportement et désorientées.

Les USLD (unités de soins de longue durée)

Elles relèvent aujourd'hui du secteur hospitalier. Elles sont réservées aux personnes âgées n’ayant plus leur autonomie de vie et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale permanente.

Quelques sources utiles

La Fédération hospitalière de France

La FHF gère notamment les sites www.fhf.fr, www.hopital.fr et www.maisons-de-retraite.fr. www.hopital.fr est un site d'information sur les hôpitaux publics à destination du grand public. www.maisons-de-retraite.fr est un site équivalent pour les Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

La Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie
À la fois caisse, agence et espace public d’échanges pour l’autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, vous y trouverez toutes les informations sur les solutions de maintien à domicile de votre proche et les actions menées auprès de services médicosociaux.

France-Ehpad
Site spécialisé dans la recherche de l’établissement le plus proche de chez vous, avec les disponibilités, ainsi que les financements possibles : publics et privés.

Structures spécialisées diabète
Certaines structures et maisons de retraite médicalisées proposent un accueil adapté aux personnes âgées diabétiques, notamment les patients équipés d’une pompe à insuline.
Consultez les sites cités ci-dessus.

Téléchargez le Guide maintien à domicile dans votre espace perso

Lire l'article du diabète LAB :



Les personnes âgées diabétiques : un enjeu de santé publique